



## Paris en zone écarlate : aucun effort fait sur l'application du télétravail en administration centrale !

La situation sanitaire s'est sérieusement dégradée au cours des derniers jours, Paris et sa petite couronne étant passés en zone d'alerte maximale (37% des lits de réanimation occupés par des patients Covid à Paris).

Le gouvernement a annoncé de nouvelles mesures contraignantes pour au moins 15 jours - fermeture des bars et cafés, réduction de 50% d'accueil dans les universités, jauge dans les centres commerciaux, annulation des salons professionnels - et a rappelé que le télétravail est « *plus que jamais* » privilégié dans les zones d'alerte renforcée et maximale.

### Quelles mesures en administration centrale ?

Le Flash info d'aujourd'hui rappelle les gestes barrières et le port du masque obligatoire, ajoutant que l'unique mesure supplémentaire en centrale concerne l'interdiction des pots et buffets !

Le Secrétaire général s'est adressé aux encadrants hier soir suite aux visites du CHSCT-AC des 22 et 23 septembre dernier qui ont « *mis en évidence l'absence fréquente du port du masque par les agents ainsi que l'insuffisant respect des règles de distanciation par les usagers du restaurant du personnel* ». Il leur a donc rappelé de veiller au respect de ces mesures et de sensibiliser les équipes « *aux risques que fait courir le non-respect du protocole sanitaire applicable au restaurant du personnel* ».

### Quid de l'application du télétravail qui doit être *plus que jamais privilégié* en cette période ? Rien !

Alors que les agents nous alertent sur le fait que :

- certains services refusaient encore fin septembre de mettre en place le télétravail,
- de très nombreux agents ne bénéficient que d'1 jour de télétravail depuis le déconfinement,
- certains responsables hiérarchiques ne prendraient pas en compte les préconisations de la médecine de prévention pour des jours de télétravail supplémentaires,
- de nombreuses demandes de validation de télétravail sont toujours en attente depuis plusieurs mois, voire plus !

**Il est urgent que l'administration centrale prenne ses responsabilités et fasse a minima appliquer dans ses services la circulaire du Premier Ministre du 1<sup>er</sup> septembre dernier qui encourage le télétravail jusqu'à 3 jours par semaine.**

Nous ne pouvons d'ailleurs pas exclure que le décret du 29 août 2020 limitant les typologies de personnes vulnérables soit modifié pour revenir à la typologie initiale du Haut Conseil de la santé publique. **Nous demandons par conséquent qu'une attention particulière soit portée aux agents vulnérables et conjoints de personnes vulnérables dont les pathologies ne sont plus considérées comme hautement à risque.**

**Il est urgent de revenir aux fondamentaux de la prévention primaire, à savoir : éviter les risques.**